

# HISTOIRE



## CHAPITRE 1

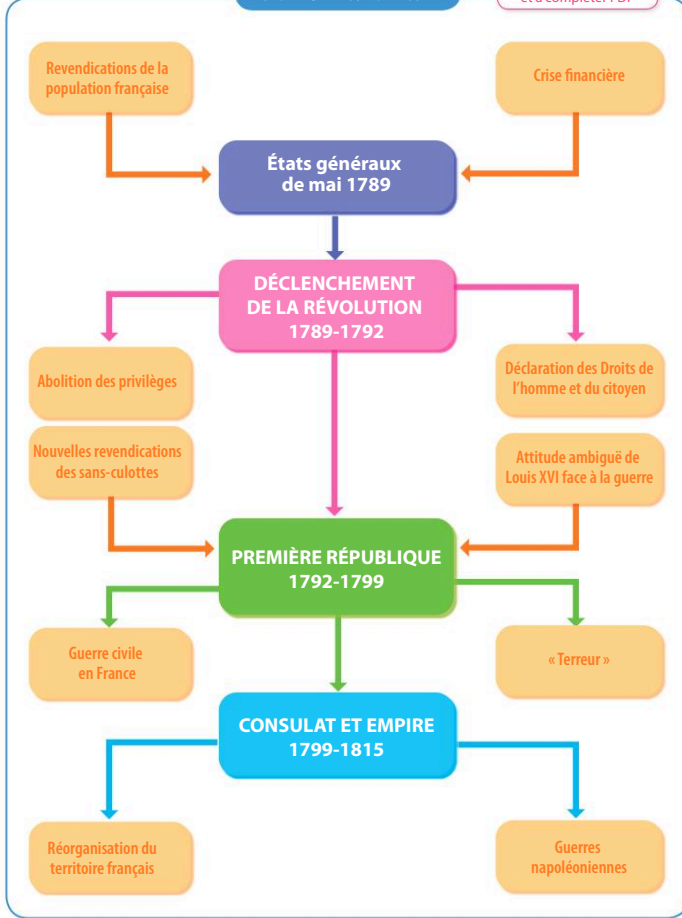


# RÉVISION

# La Révolution française et l'Empire : vers la conception moderne de la nation

## Schéma bilan

🔗 Schéma interactif  
Schéma à télécharger  
et à compléter PDF



## Je connais les dates importantes

- 14 juillet 1789** : fin de l'Ancien Régime
- 1790** : constitution civile du clergé
- Avril 1792** : début des guerres
- Septembre 1792** : naissance de la République
- Mars 1793** : levée de 300 000 hommes
- 27 juillet 1794 (9-10 thermidor)** : chute de Robespierre et des chefs montagnards
- 1795-1799** : Directoire
- 1799** : Napoléon Bonaparte à l'origine du coup d'état du 18 brumaire
- 1800-1804** : Consulat
- 18 mai 1804** : Napoléon proclamé empereur
- 1811** : apogée de l'Empire, 132 départements
- 1812-1813** : échec de l'invasion de la Russie

## Je maîtrise les notions et le vocabulaire essentiels

- Révolution
- Montagnards et Girondins
- Terreur
- contre-révolution
- Empire
- République

## Ne pas confondre !

- **révolte** : une révolte est une manifestation de violence collective qui s'oppose à une décision ou à une situation mais elle n'aboutit pas nécessairement à un succès pour les revendications des révoltés.
- **constitution** : texte qui définit l'organisation des pouvoirs et les principes fondamentaux de la loi d'un pays. La France a sa première constitution en 1791 mais plusieurs constitutions sont adoptées successivement, ce qui montre l'instabilité politique.

- **révolution** : renversement brusque d'un régime politique par la force. On peut parler de révolution en France à partir de l'été 1789 quand les membres des États généraux obtiennent une Constitution, la fin des privilèges, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ainsi qu'une monarchie constitutionnelle.
- **Constitution civile du clergé** : décret de l'Assemblée nationale constituante du 12 juillet 1790 réorganisant l'Église catholique. Les évêques et les prêtres élus par leurs électeurs deviennent des fonctionnaires qui prêtent serment à la Nation, au roi et à la loi.